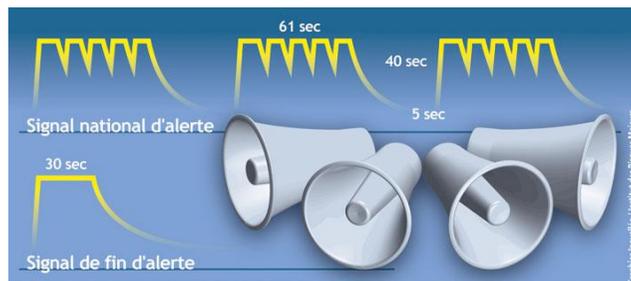


SYSTEMES D'ALERTE DES POPULATIONS

En cas de phénomène naturel ou technologique majeur, la population doit être avertie par un signal d'alerte, identique pour tous les risques.

Ce signal consiste en trois émissions successives d'1 minute 41 secondes et séparées par des intervalles de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence.



Système du porte à porte

LES CONSIGNES A SUIVRE :

- ⇒ Restez à l'intérieur des locaux ou entrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.
- ⇒ Ne restez pas dans votre voiture
- ⇒ N'allez pas chercher les enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux
- ⇒ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours
- ⇒ Ecoutez les messages diffusés par les radios France Bleu Alsace (102.6) et Dreyeckland (104.6)

NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE **SAMU 15** **POLICE 17** **POMPIERS 18**

EN DEHORS DE L'ALERTE, POUR PLUS D'INFORMATIONS

Mairie	03 89 48 37 08
Gendarmerie	03 89 21 51 99
Météo France	08 92 68 02 68
Préfecture (S.I.D.P.)	03 89 29 20 00
Agence Régionale de la Santé (A.R.S.)	03 88 88 93 93
Bureau Central Sismologique Français (B.C.S.F.)	03 68 85 00 85
Direction Départementale des Territoires (D.D.T.)	03 89 24 81 37
Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.)	08 10 33 30 68
Services Départementale d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.)	03 89 30 18 00
Bureau des Recherches Géologiques et Minières Région Alsace	03 88 77 48 90
Centre d'Alerte Rhénan et d'Informations Nautiques de GAMBSEIM	03 88 59 76 59

A la Mairie : DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)
 DDRM (document départemental des risques majeurs)

Sur Internet : www.prim.net, www.haut-rhin.gouv.fr

Mise à jour
JUIN 2012



KEMBS

**DOCUMENT
A CONSERVER**

UN RISQUE MAJEUR C'EST QUOI ET QUE FAIRE ?

**La Commune de KEMBS est concernée par
2 risques technologiques
et 3 risques naturels**

RISQUES TECHNOLOGIQUES



TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSES PAR ROUTE, PAR VOIE FLUVIALE, PAR CANALISATION

A KEMBS, la RD 468 "axe NORD SUD", est un des axes utilisés quotidiennement pour le transport de matières dangereuses



RUPTURE DE BARRAGE

A KEMBS, la rupture de barrage concerne la digue de canalisation du Rhin

RISQUES NATURELS



RISQUE SISMIQUE (TREMBLEMENT DE TERRE)

La Commune de KEMBS est classée en zone 4, sismicité moyenne



RISQUE D'INONDATION

La Commune de KEMBS est classée en zone inondable par débordement du Rhin. Principalement concerné, le quartier bas entre le Canal de Huningue et le Grand Canal d'Alsace



RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Présence de cavités souterraines (pour la majorité vestiges de guerre) et phénomène de retrait gonflement d'argile

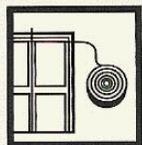
RISQUES TECHNOLOGIQUES

RISQUES NATURELS

TRANSPORTS MATIERES DANGEREUSES



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



N'allez pas chercher vos enfants pour ne pas les exposer.



Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.

RUPTURE DE BARRAGE



Montez dans les étages.



RISQUE SISMIQUE



Abritez-vous sous un meuble solide.



Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres.



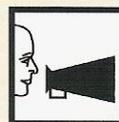
Ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre.



Ne fumez pas.



Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



Respectez les consignes des autorités.

RISQUE INONDATION



Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



Fermez le gaz et l'électricité.



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Montez dans les étages.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Respectez les consignes des autorités.

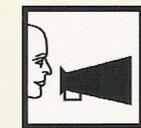
RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Eloignez-vous des bâtiments



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Respectez les consignes des autorités.